



DÉCLARATION

94/58

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE

L'HONORABLE ROY MACLAREN,

MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,

À LA RÉUNION DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'APEC

DJAKARTA, Indonésie

Le 6 octobre 1994

Monsieur le Président, honorables ministres et distingués délégués,

Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le président et le gouvernement de l'Indonésie, pour votre invitation et pour la chaleur de votre accueil.

Les réunions de Marrakech en avril, de Djakarta ce mois-ci et le mois prochain et de Genève en décembre constituent toutes des étapes importantes de notre cheminement parfois inégal vers des régimes commerciaux améliorés à l'échelle mondiale et régionale, et donc vers la hausse du niveau de vie et le développement durable.

La réunion d'aujourd'hui des ministres du Commerce de l'APEC et celle de novembre montreront au monde entier que la région joue un rôle de premier plan dans l'édification de l'économie globale. Nous sommes prêts à relever le défi d'agir rapidement pour libéraliser davantage les échanges et les investissements et à demander aux autres régions du monde d'en faire autant.

Monsieur le Président, nous nous réunissons d'abord pour réfléchir au succès sans précédent que représente le plus vaste accord commercial jamais conclu dans le monde : l'Uruguay Round.

Nous sommes également ici pour veiller à ce que le monde et notre région n'aient pas à attendre plus longtemps les multiples avantages de cet accord conclu au prix de tant d'efforts. La mise en application de l'Uruguay Round doit débiter rapidement, afin que l'objectif du 1^{er} janvier que nous nous sommes fixé à Marrakech soit respecté.

Ce qui compte encore plus, Monsieur le Président, c'est que nous sommes ici pour chercher à établir un consensus général pour déclarer au monde que, une fois le processus de ratification de l'Uruguay Round terminé, nous voudrions chercher à poursuivre l'ouverture de nos marchés, tant à l'échelle mondiale qu'à l'intérieur de notre région.

Monsieur le Président, le moment est vraiment faste pour la région de l'Asie-Pacifique. La conclusion de l'Uruguay Round a renforcé le régime commercial ouvert et fondé sur des règles, qui demeure d'une importance fondamentale pour la croissance économique dans notre région. Ainsi, les résultats de l'Uruguay Round créeront un climat favorable au sein duquel les pays en développement de l'APEC [Forum de coopération économique Asie-Pacifique] pourront continuer à se transformer graduellement en pays à revenu plus élevé. Par ailleurs, le régime commercial renforcé permettra aux pays développés de l'APEC, dont celui que je représente, d'améliorer encore davantage leur situation en matière d'emploi et de revenu.

Plus tard aujourd'hui, M. McMullen amorcera la discussion sur une libéralisation plus poussée du commerce. J'aimerais toutefois mentionner maintenant que la conclusion de l'Uruguay Round permet de jeter des bases solides qui permettront à l'APEC de déployer

d'autres efforts de libéralisation susceptibles de renforcer le régime commercial multilatéral. L'achèvement de l'Uruguay Round instaure, en outre, un environnement plus propice à d'autres arrangements régionaux ouverts, au sein de l'APEC ou dans d'autres régions, qui contribueront à libéraliser davantage les échanges et les investissements dans le monde. Cela est conforme au principe de régionalisme ouvert adopté par l'APEC dès sa création, et c'est en fonction de ce principe que l'APEC doit orienter ses efforts à l'avenir.

Plusieurs des avantages que la région Asie-Pacifique retire de la conclusion de l'Uruguay Round méritent d'être mentionnés :

- Le Secrétariat du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce] estime que l'Uruguay Round devrait permettre, d'ici 2005, une augmentation du revenu global supérieure à 500 milliards de dollars américains. De même, grâce à l'Uruguay Round, les exportations de la région de l'APEC devraient être, en 2005, supérieures d'au moins 8 à 15 p. 100 à ce qu'elles auraient été autrement.

Naturellement, il faut toujours utiliser les statistiques avec prudence. En fait, M. Peter Sutherland soupçonne que même ces chiffres pourraient sous-estimer l'élan que l'accord de l'Uruguay Round donnera à la croissance, à l'innovation et à l'investissement. Tous les économistes, et ce sans exception, ont fait valoir les avantages substantiels possibles pour tous les membres du régime commercial, y compris les pays développés et les pays en développement de l'APEC, qui sont les entités les plus dynamiques du régime du GATT, car ils comptent maintenant pour près de la moitié des échanges mondiaux de marchandises.

- L'accès aux marchés pour les produits industriels sera nettement amélioré par la réduction d'au moins un tiers de la plupart des droits de douane. Il y aura aussi des réductions encore plus importantes, notamment des droits de douane nuls dans une dizaine de secteurs convenus entre le Canada, le Japon, les États-Unis et l'Union européenne. Les conséquences de l'escalade des droits de douane seront également réduites. Par exemple, l'écart entre les droits de douane sur les produits finis et les droits de douane sur les matières premières sera réduit des deux tiers dans le cas de produits importants pour de nombreux pays de l'APEC comme le bois, le caoutchouc et l'étain.
- Le textile et le vêtement, qui présentent un intérêt clé pour un certain nombre de pays de l'APEC, sont finalement intégrés aux disciplines du GATT et de l'OMC [Organisation mondiale du commerce]. L'Accord multifibres sera éliminé graduellement.

- Dans le domaine agricole, les droits de douane seront réduits d'un tiers. Les dépenses budgétaires affectées aux mesures d'aide nationales et aux subventions à l'exportation seront diminuées respectivement de 20 p. 100 et de 36 p. 100 sur une période de six ans. Il s'agira là d'un gain intéressant pour tous les membres de l'APEC qui exportent des produits agricoles. De façon plus générale, ces réformes dans le domaine agricole contribueront à accroître l'efficacité de nos économies et constitueront une base intéressante pour l'établissement de disciplines, en particulier à l'égard des subventions à l'exportation agricole.
- L'accord sur les services engendrera chaque année des échanges et des investissements d'environ 2 billions de dollars américains dans le cadre des disciplines multilatérales, ce qui permettra de poursuivre la libéralisation dans ces secteurs. Le transfert de technologie dans la région de l'Asie-Pacifique bénéficiera beaucoup des règles multilatérales sur les droits de propriété intellectuelle. De plus, les accords séparés dans des domaines aussi divers que les règles d'origine, l'octroi des licences d'importation et l'inspection avant expédition permettront de faciliter les échanges commerciaux entre tous les pays.
- Un aspect est important pour le Canada et, je n'en doute pas, pour de nombreux autres pays de la région : l'accord de l'Uruguay Round renforce les règles relatives aux recours commerciaux. L'Uruguay Round définit, pour la première fois dans un accord commercial multilatéral, la notion de subvention. En outre, il établit des critères en vertu desquels certaines subventions sont exemptées des mesures compensatoires; c'est le cas par exemple de celles qui touchent le développement régional, la recherche et le développement, ainsi que l'environnement. De plus, nous bénéficierons tous du renforcement des disciplines multilatérales concernant les subventions ayant un effet négatif sur les intérêts commerciaux d'autres pays. L'accord interdit l'utilisation de mesures de la zone grise et contrôle le recours à la protection par les sauvegardes. Même si l'accord renferme certaines améliorations relativement aux mesures antidumping, nous devons aller beaucoup plus loin si nous voulons éviter que de telles mesures ne soient utilisées pour perpétuer le protectionnisme. Il y a manifestement beaucoup de travail à accomplir dans ce domaine.
- L'accord interdit les mesures unilatérales prises en réaction à des différends commerciaux. Le nouveau système de règlement des différends, caractérisé par des règles claires, des délais plus stricts, un processus d'appel et un effet exécutoire, est l'une des réformes les plus appréciées.

- La réalisation suprême de l'Uruguay Round est, sans aucun doute, la création de l'Organisation mondiale du commerce. Une telle organisation est indispensable pour la supervision du fonctionnement de l'«engagement commun» que tous ont accepté. De plus, grâce à cette organisation, les ministres du Commerce pourront assurer une meilleure surveillance politique du régime dans les années à venir.

Néanmoins, Monsieur le Président, en dépit de tous les efforts déployés pendant sept années et demie, notamment à Seattle en novembre dernier, nous sommes confrontés à des défis encore plus grands. Il est évident que nous devons tous agir rapidement pour que l'Organisation mondiale du commerce puisse être mise en place intégralement, un sujet qu'abordera M. Kim plus tard. Je tiens à souligner que le Canada entend ratifier l'accord d'ici la fin de l'année. La législation nécessaire sera d'ailleurs introduite avant la fin du mois.

Mais même lorsque l'Uruguay Round aura été appliqué intégralement, notre travail ne fera que commencer. Nous devons conclure d'importantes négociations relatives à l'accession. Nous envisageons une accession rapide de la Chine et de la Chine de Taipei dès le 1^{er} janvier si possible. Il faut maintenant commencer à faire avancer le régime commercial réformé pour que nous puissions aborder tous ensemble le XXI^e siècle.

Les relations économiques et politiques entre nations comportent manifestement des réalités nouvelles. Le régime commercial n'est plus le domaine de quelques pays puissants. Tout au long des négociations de l'Uruguay Round, nous avons assisté à une modification du rôle joué par d'importants participants. Plus important encore, les pays en développement, de l'APEC et d'autres régions du monde, ainsi que des «économies en transition», ont exigé et obtenu d'occuper une place égale à la table de négociation. Ils ont insisté pour que leurs besoins soient pris en compte et se sont montrés disposés à assumer une plus grande part des responsabilités.

Nul ne peut prédire toutes les répercussions des changements passés ou prévus. Mais je suis certain d'une chose. Les échanges commerciaux prennent une dimension nouvelle. De plus en plus, ce que nous avons en commun prend le pas sur ce qui nous différencie. Pays développés comme pays en développement, nous partageons de plus en plus les mêmes objectifs. Nous souhaitons tous accroître notre niveau de vie tout en respectant l'environnement. Et nous cherchons tous à jouir des mêmes possibilités pour concrétiser ces aspirations, notamment par un accès plus sûr aux marchés mondiaux. Notre taille et notre niveau de développement sont bien sûr différents mais nous sommes, plus que jamais, égaux dans notre droit d'exiger l'égalité des chances.

Cela nous amène à deux conclusions inéluctables au sujet du régime commercial mondial. Premièrement, nous devons donner un nouveau sens aux principes d'équité et d'avantage mutuel. Avec la convergence croissante de nos intérêts et de nos aspirations, la coopération sera la seule manière de procéder. Deuxièmement, nous devons intensifier nos efforts afin d'éliminer, une fois pour toutes, les mesures unilatérales et le protectionnisme. Jamais la politique protectionniste n'a été autant mise en échec; jamais le recours unilatéral au pouvoir économique contre les plus petits ou les plus faibles n'a été aussi inacceptable aux yeux de la communauté internationale. Les nouveaux arrangements commerciaux à l'échelle mondiale nous donnent la chance unique d'abandonner ces méthodes dépassées et d'adopter une nouvelle voie plus juste.

À cet égard, l'Organisation mondiale du commerce sera pour nous tous l'instrument essentiel. Mais il ne faut attendre d'elle qu'elle résolve tous les problèmes, même si elle pourrait être appelée, avec le temps, à se pencher sur de nouveaux problèmes concernant la politique commerciale, notamment en ce qui a trait au rapport entre les échanges internationaux et l'environnement, à la politique de concurrence, aux normes d'emploi et à l'investissement.

Nous devons nous demander ici quelle est la meilleure façon d'en arriver, dans le cadre du régime multilatéral réformé, à une politique de l'APEC en matière de commerce et d'investissement qui soit ouverte et prospective, c'est-à-dire à une politique plus vaste qui pourrait mettre un terme aux querelles de clocher et contribuer à maintenir la tendance vers une plus grande ouverture des marchés. Nous devons nous demander si nous, les pays de l'APEC, pouvons adopter des mesures qui refléteront le dynamisme de nos économies, tiendront compte de l'ouverture rendue possible par la synergie des pays développés et des pays en développement de l'APEC et s'étendront à tous les pays aspirant à un régime commercial fondé sur des règles plus approfondies et plus complètes. L'APEC constitue-t-elle véritablement une coalition de pays désireux d'atteindre plus rapidement un objectif commun de libéralisation des investissements et des échanges dans la région, et par là même de contribuer à faire avancer le régime mondial?

Je n'ignore pas qu'il est difficile de poser ces questions à l'heure actuelle. Les ministres Kim et Hashimoto m'ont rappelé à Ottawa le mois dernier à quel point les procédures législatives nécessaires à la mise en oeuvre de l'accord de l'Uruguay Round dans leur pays sont délicates — et nous avons tous vu les défis qui doivent être surmontés aux États-Unis. Mais j'espère que, d'ici notre rencontre et celle de nos dirigeants le mois prochain, nous serons en mesure de voir l'avenir avec plus de précision et de confiance. Le monde n'en attend pas moins de nous.

Je serai heureux d'entendre vos points de vue à cet égard, ainsi que ceux de vos collègues et de vos dirigeants au cours des mois

qui vont suivre. Nous bénéficions certes de bons conseils de l'extérieur. Le Groupe de personnes éminentes et le Forum commercial du Pacifique offrent une vision claire et concise d'une libéralisation plus poussée du commerce et de l'investissement dans la région, libéralisation conforme et parallèle aux mesures multilatérales. Ces deux groupes ont peut-être un calendrier d'exécution différent, mais leur but est le même. Ils souhaitent tous deux l'adoption rapide d'un accord sur l'investissement dans la région de l'Asie-Pacifique qui soit exécutoire et applicable juridiquement, la mise en place par l'APEC d'un mécanisme de prévention des différends ou d'arbitrage et un effort accru au sein de l'APEC pour faciliter davantage le commerce et l'investissement.

Une fois que les pays membres de l'APEC auront complété les procédures de mise en application, le Canada sera prêt à aller de l'avant. Nous savons que les résultats obtenus dans le cadre de l'Uruguay Round, bien que considérables, se situent généralement en-deçà de l'ambitieux programme envisagé à Punta del Este il y a près de 10 ans. Il reste beaucoup à faire pour résoudre certains problèmes majeurs comme l'abus de mesures antidumping, le peu de libéralisation dans les services à ce jour, les droits toujours en vigueur et les obstacles à l'investissement.

Nous aimerions nous engager sur plusieurs voies :

- Nous devons d'abord envisager d'accélérer la réduction des droits de douane convenue dans l'Uruguay Round et d'étudier de nouvelles réductions de droits NPF [nation la plus favorisée] dans d'autres secteurs tout en veillant à ce que les droits actuellement en vigueur dans nos pays respectifs ne soient pas réappliqués. Il pourrait bien être possible d'harmoniser davantage les droits de douane sectoriels ou d'annuler des droits de douane pour divers produits ou services d'intérêt. Par ailleurs, nous devons travailler ensemble, à partir de l'AGCS [Accord général sur le commerce des services], à la libéralisation optimale dans le domaine des services, et en particulier dans le domaine des services financiers.
- Nous devons aussi envisager d'éliminer, à court terme, les subventions à l'exportation agricole dans les marchés de l'APEC et, à plus long terme, d'interdire toutes les subventions de cette nature. L'Uruguay Round a permis de faire des progrès importants : pour la première fois, les subventions à l'exportation dans le commerce agricole sont définies et les gouvernements doivent les réduire en nombre et en valeur. Mais l'Uruguay Round n'a pas permis de les interdire, alors que c'est le cas pour les produits non agricoles. Il n'interdit pas non plus l'établissement de marchés cibles particuliers.
- L'APEC doit aussi se demander comment demeurer au premier plan de la libéralisation des investissements et passer d'une

déclaration de principes non exécutoires à un ensemble de règles acceptées avec des dispositions de règlement des différends appropriées. Il faut chercher davantage à faciliter l'investissement privé international, une importante source de croissance dans la région, et à réduire les incertitudes et les frais de transaction dans le domaine de l'investissement et dans celui du commerce lié à l'investissement. Nous devrions convenir d'interdire immédiatement les mesures pouvant nuire aux investissements entre les pays membres de l'APEC pendant que nous élaborons un code. Ce code devrait être ambitieux et refléter les meilleures pratiques internationales. Cette région dynamique ne mérite rien de moins.

- Enfin, nous devons aller résolument de l'avant dans le domaine des normes et de la conformité. Comme de nombreuses sociétés mondiales de technologie de pointe sont situées dans notre région, nous pourrions choisir un ou deux secteurs, les télécommunications et les normes du logement par exemple, et entreprendre d'atténuer les effets négatifs qu'ont sur le commerce et l'investissement les différences de normes et de mesures de conformité à l'intérieur de la région. Ce faisant, nous pourrions aussi être davantage en mesure de promouvoir l'interdépendance alimentée par le marché et fondée sur des normes et des exigences en matière d'évaluation de conformité qui soient étroitement alignées sur la pratique internationale.

Mais tout cela reste à venir.

Monsieur le Président, grâce à l'Uruguay Round, nous disposons maintenant d'un important accord commercial à l'échelle mondiale, que nous, les pays de la région de l'APEC, pouvons utiliser comme point de départ. Sur cette base, nous avons l'occasion unique de faire progresser notre programme commercial régional et d'ébaucher notre politique commerciale globale des prochaines années, ou même des prochaines décennies. Je dirais que, à cette tribune, nous appuyons clairement et sans équivoque le but, la vision, que représente le libre-échange dans cette région, en faisant bon usage du rapport du Groupe de personnes éminentes et de celui du Forum commercial du Pacifique.

Permettez-moi de conclure avec ces quelques mots sur le Canada. Notre sécurité et notre prospérité ont toujours été étroitement liées au dynamisme des régimes internationaux. Notre stratégie, axée sur des objectifs et des intérêts partagés avec nos amis de la région et du monde entier a toujours été, et continuera d'être, de bâtir un ensemble commun d'obligations et de droits internationaux dans l'intérêt de tous.

Merci.